

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT  
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU

Date de la convocation : 12/02/2025

Mme Jacqueline BLAIN est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2025-02/12**

**OBJET : BOUCHERIE – ASSUJETTISSEMENT DU BAIL COMMERCIAL A LA TVA**

VU la délibération DELCM2024-08/02 du 22 août 2025 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de conclure un bail commercial avec M. Fabien HERMOUET, gérant de la boucherie « La Fine Bouch'rit » et convenu d'un loyer annuel de 7800 € HT net sans TVA

S'agissant de locaux professionnels, Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'assujettir le bail commercial à la TVA. La commune pourra ainsi déduire des travaux à réaliser la TVA déductible.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'assujettissement à la TVA de l'activité de location des locaux de la boucherie
- De créer un service pour cette opération dans le budget général – Numéro de service : 005
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires liées à l'assujettissement à la TVA auprès du service des impôts des entreprises (SIE) de la Roche-sur-Yon
- De confirmer les autres points de la délibération DELCM2024-08/02
- Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou en cas d'empêchement son 1<sup>er</sup> adjoint, pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance  
Jacqueline BLAIN

LE MAIRE,  
Emilie DUPREY



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Brouzils, Vendée, with a handwritten signature in black ink over it.